

On s'abonne au Bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAROUX et de SANTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BEAUVOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 12 août. — Les 3 p. 010 consolidés n'ont pas bougé : ils sont encore à 78 3/4. Les bons mexicains étaient tombés à 48 3/4, ils se sont relevés à 49 1/2, et les colombiens à 33 1/2.

— Le parlement est prorogé du 24 de ce mois au deux novembre.

— Nous apprenons que l'on peut regarder comme certaine l'entrée du comte d'Aberdeen au ministère.

FRANCE.

Paris le 14 août. — Il y a eu conseil des ministres, auquel assistait M. le Dauphin.

— La Gazette des Tribunaux dit : Il paraît qu'il n'a pas été question de délibérer sur la dénonciation de M. le comte de Montlosier, et que la cour ne s'en occupera que mercredi et jeudi de la semaine prochaine. Nous croyons, dit l'Etoile, que si la convocation a lieu, ce sera de lundi en huit.

— Le roi de Saxe a fait inviter les ministres des différens cultes chrétiens de ses états à s'abstenir à l'avenir, dans les sermons et dans les instructions religieuses, d'expressions outrageantes pour les autres communions.

— Le Moniteur publie aujourd'hui les nouvelles suivantes :

» Sir Ch. Stuart a reçu, le 2, l'ordre de retourner à Londres; il a dû partir le 5.

» Il y a eu des troubles dans la province de Tras-os-Montès.

» A Bragança, le 24e régiment d'infanterie s'est soulevé, et 2,000 hommes, ayant à leur tête le brigadier de Mont-Alègre, ont passé en Espagne.

» Des mouvemens ont eulieu à Chaves et dans la province de Alentejo.

» Le 2 août, lors de la prestation de serment, le 17e régiment d'infanterie de ligne s'est soulevé à Estrémios, et a passé en Espagne avec armes et bagages, caisse, musique et corps des officiers, avec le brigadier Magesse.

» A Villaviciosa, 180 chevaux du second régiment ont passé en Espagne. Une brigade d'artillerie a voulu quitter Chaves, on l'a surprise et sabrée.

» Les troupes qui sont passées en Espagne y ont été reçues, mais désarmées.

Ces nouvelles montrent si l'on avait tort de se plaindre du retard apporté à la prestation du serment à la constitution, qui a permis aux apostoliques d'Espagne et de Portugal, et même d'autres pays, de s'entendre pour semer la discorde.

— Nous recevons des nouvelles de Lisbonne, en date du 6 août :

Le général Corréa de Mello, gouverneur militaire de la province de Tras-os-Montès, a adressé, le 29 juillet, au ministre de la guerre le rapport qui suit :

« Très excellent seigneur, le 24e régiment d'infanterie a eu l'audace d'arrêter tous ses officiers supérieurs, et de les mettre en révolte ouverte contre les ordres du roi notre seigneur, dans la nuit du 26 au 27. J'ai du moins la satisfaction d'informer V. E. que le 12e régiment de cavalerie s'est retiré sous le feu du susdit régiment. Je vais me hâter de marcher contre les rebelles avec ce qui reste de troupes fidèles dans cette province. En attendant, il me paraît bien à propos que V. Exc. dirigeât promptement un corps de troupes sur cette frontière, et qu'elle m'envoyât un officier qui m'instruisît de sa marche, afin de lui donner les ordres convenables. »

Le vicomte de Santa Martha mande du quartier-général de Braga qu'il a donné ordre aux régimens d'infanterie 3 et 21 de se mettre en marche sur Chaves pour porter secours au général Mello.

Suivant un second rapport de ce général, daté de Chaves, le 29, pas un seul cavalier du 12e régiment ne s'est joint aux rebelles, et beaucoup d'officiers du 24e d'infanterie n'ont pas voulu participer à leurs projets. Se voyant ainsi isolés, ils ont pris le chemin de Gimonde. Le vicomte de Monte-Alègre est à la tête des rebelles; le général Mello se dispose à partir.

Une dépêche ultérieure du vicomte de Santha Martha, en date du 31 juillet, porte que les rebelles ont marché de Gimonde sur Panella, et qu'ils avaient arrêté auparavant l'évêque de Bragança et le gouverneur de cette ville, par suite de leur refus de seconder l'insurrection. Le général Mello, après avoir ordonné au vicomte de Santha Martha de venir à son secours avec les 3e

et 21e. régimens d'infanterie, lui a mandé de suspendre sa marche. La tranquillité n'avait pas été troublée à Braga.

Le premier de ce mois, à cinq heures du soir, les régimens d'infanterie, cavalerie et artillerie, formant la garnison de Lisbonne et de Belem, se sont rassemblés sur les places du Rocio et Terreiro de Poço. S. A. R. la régente D. Isabelle honorait la parade de sa présence. Après le défilé des troupes, la ville a été illuminée. La princesse régente, accompagnée de ses deux augustes sœurs, s'est rendue au théâtre de S. Carlos. On a découvert le portrait du roi : des pièces de vers à sa louange furent récitées au milieu des applaudissemens.

Le 2, à une heure, il y a eu grande réception et baise-main général à la cour. A six heures, S. A. R. la régente s'est rendue à la cathédrale, où il a été chanté un Te Deum solennel. Le cardinal-patriarche officiait. Les réjouissances publiques se sont prolongées toute la nuit.

Voilà la liste des nouveaux ministres, telle que la donne la gazette officielle du 3 : Intérieur. Francisco Manuel Trigozo de Aragono Morato. Affaires étrangères. Francisco de Almeyda Portugal. Affaires ecclésiastiques et de justice. Pedro de Mello Breyner. Finances. Sobral Hermano. Guerre. Joao Carlos de Saldanha de Oliveira et Daun. Marine et outre-mer. Ignacio de Costa Quintella. (Etoile.)

Au moment où ces nouvelles sont reçues à Paris, le Courrier français donne les détails suivans sur les nouveaux ministres de Portugal :

» M. d'Almeyda, ministre des affaires étrangères, a été membre des cortès; il est connu à Paris par ses opinions constitutionnelles et par ses travaux scientifiques. Il a écrit dans les mémoires de la Société philomatique une notice biographique fort intéressante sur M. Correa de Serra, célèbre botaniste, son concitoyen, correspondant de l'institut. M. d'Almeyda fut nommé sous le gouvernement des cortès, ministre de Portugal à Vienne, mais le gouvernement autrichien déclara qu'il ne le recevrait pas. Tel était l'éloignement du cabinet de Vienne pour M. d'Almeyda, que l'envoyé du Brésil, M. de Rezende, étant à cette époque entré en Autriche avec un secrétaire qui portait le nom d'Almeyda, on arrêta ce secrétaire à la frontière sur son nom seul; dans la crainte que l'envoyé portugais n'eût usé de ce déguisement pour pénétrer dans les états autrichiens.

» M. Saldanha d'Oliveira Daun, ministre de la guerre, est ce gouverneur de Porto dont nous avons donné il y a trois jours un rapport. M. Saldanha est petit-fils du marquis de Pombal.

» M. Braancamp, ministre des finances, a été membre des cortès; c'est un des plus riches propriétaires du Portugal; il a épousé à Paris la petite-fille du comte Louis de Narbonne. Il a toujours professé de l'attachement aux principes constitutionnels.

— S'il faut s'en rapporter à des lettres écrites de Madrid, du 3 août, la fermentation continuait à régner en Estrama dure et en Galice; on aurait replacé la pierre de la constitution sur quelques points, et on en serait venu aux mains. Tout cela est probablement fort exagéré; ce qui est plus certain, c'est que des hommes ennemis de toute amélioration dans le sort des peuples, travaillent de toutes leurs forces à fomenter une rupture entre l'Espagne et le Portugal, et l'arrivée des troupes portugaises sur le territoire de S. M. C. ne les servirait que trop bien si l'Espagne était réellement en position de faire la guerre à qui que ce soit.

Toutefois, les dernières lettres de Madrid continuent de faire espérer un changement dans le personnel du ministère espagnol, qui est loin d'être favorable aux menées des apostoliques; selon les bruits qui couraient, M. Recacho aurait le ministère des grâces et de la justice, auquel serait réunie la police; M. d'Almenara les finances, et M. d'Ofalia les affaires étrangères.

— La société des amis du travail de Nancy, a fondé l'année dernière en faveur des jeunes israélites de cette ville, une institution dont l'objet est de mettre en apprentissage les jeunes israélites pauvres, que les parens veulent faire renoncer à cette existence fondée sur les trafics illicites qu'on a jusqu'ici reprochés à cette nation, les apprentis reçoivent chaque samedi des instructions religieuses, et le dimanche, on les exerce à l'écriture et au calcul. Pendant le cours de l'année, quarante-cinq élèves ont été admis. Un seul a terminé son apprentissage, neuf l'ont quitté. Les 35 autres sont naturellement placés à Nancy.

dans des ateliers de tout genre. On s'est cependant attaché à diriger le choix des élèves sur des états dont l'exercice, tout en favorisant le développement physique de l'ouvrier, excite son industrie, et y donne l'essor, et principalement sur les professions dont les besoins réels de l'homme réclament partout et constamment le secours. Des 35 apprentis actuellement placés par les soins de la société, 25 sont admis à une table commune, 17 sont logés aux frais de la société, quelques-uns ne reçoivent que des secours en vêtements, d'autres n'ont obtenu que le paiement du prix de leur apprentissage. Il a décidé que tout ouvrier israélite, travaillant à Nancy, pourrait être admis à la table commune, moyennant une rétribution égale au prix de la nourriture d'un apprenti, qui n'est pas tout à fait de 42 centimes par jour, et c'est un avantage dont plusieurs ont demandé à jouir. Il a été également décidé que tout ouvrier israélite voyageant en France, dans la vue d'exercer ou de perfectionner son état, recevrait gratuitement la nourriture pendant trois jours francs; un assez grand nombre ont profité de cette faveur.

Tous ces préparatifs ont été obtenus au moyen d'une dépense qui s'élève à moins de 7,500 fr.

— Les nouvelles d'Allemagne font mention d'un congrès qui doit avoir lieu prochainement au Johannisberg, et où il ne sera traité que des affaires d'intérêt local. Le bruit d'un congrès œcuménique est démenti. Il paraît qu'on s'occupera particulièrement de régler le différend qui s'est élevé entre le gouvernement des Pays-Bas et plusieurs états d'Allemagne, relativement à la libre navigation du Rhin. Nous avons fait connaître le sujet de cette contestation. On dit que le gouvernement des Pays-Bas a déclaré qu'il était disposé à se désister du droit d'imposer la partie du cours du Rhin qui arrose son territoire, et qu'il se bornait à demander une indemnité pour les frais d'entretien des digues, des écluses et autres constructions hydrauliques, sans lesquels la navigation sur ce fleuve jusqu'à la mer serait impossible.

On doit aussi, dit-on, s'occuper au Johannisberg des mesures à prendre contre les menées du parti apostolique et ultramontain, qui commencent à se faire sentir en Allemagne. On assure que dans l'Allemagne occidentale, dans le Brabant et dans la Suisse on a découvert les traces de plusieurs réunions affiliées à la congrégation de Paris, ayant le même but de domination temporelle, et employant les mêmes moyens pour faire des prosélytes et se procurer des adhérents.

— On écrit de nouveau des environs de Bucharest, 22 juillet, que des indices trop certains de peste ont jeté l'alarme dans cette ville. L'hospodar a ordonné les mesures de précautions accoutumées.

— Au départ du *Glasgow* pour Londres, la station du Tage se composait des vaisseaux l'*Océan*, la *Genoa*, l'*Albion* et la frégate le *Diamond*.

— Un malheur vient d'arriver à Dieppe. Un enfant, âgé de 12 ans, était à garder un cheval sur le bord de la mer. Afin de jouer plus facilement, il avait attaché autour de son corps la corde qui retenait le cheval. Le bruit du tambour se fait entendre; le cheval est effrayé et s'enfuit, entraînant après lui le malheureux enfant qui, roulé sur le pavé, dans les cailloux, a perdu la vie.

— Les cinq millions arrivés au Havre, à bord de la corvette l'*Hébé*, sont en or d'Espagne. Cet envoi est accompagné par M. Segny Villevaléing, commissaire du gouvernement haïtien, chargé de faire à la caisse des dépôts et consignations, la remise de cette somme destinée à compléter le premier terme du paiement de l'indemnité. Un autre commissaire, M. Inginac, est aussi arrivé à bord de l'*Hébé*. M. Villevaléing, homme de couleur, est le secrétaire particulier du président Boyer. M. Inginac est le fils du secrétaire d'état d'Haïti.

— On nous écrit de Rome :
Le 23 juillet, S. E. le cardinal Rivarola, légat de Ravenne, étant sorti vers les onze heures et demie du soir de la maison Rasponi, montait en carrosse avec un chanoine attaché à sa personne, lorsqu'un coup de pistolet chargé avec des balles coupées vint frapper le chanoine, qui, blessé à la fois au visage et à la poitrine, tomba au même instant. Le coup était dirigé contre le cardinal, qui y échappa comme par miracle, s'étant placé, contre son ordinaire, à gauche dans la voiture. On dit que l'assassin appartient aux sociétés secrètes. Cette affaire fait grand bruit. Le cardinal a montré dans cette circonstance une grande fermeté. L'état du chanoine n'est pas désespéré.
(Gazette Universelle de Lyon.)

Cours de la bourse du 14 août. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 100 fr. 35 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 66 30 c. Actions de la banque, 2010 00. — Emprunt royal d'Esp. 1826, 46 7/8. Emprunt d'Haïti, 675 fr.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

L'intérieur de l'Asie-Mineure est dans une agitation effroyable. Le Hundjar-Molla, chef religieux du corps des janissaires, qui réside à Kinture, a, dit-on, lancé un décret contre le mufti de Constantinople. Les grandes familles d'Agas, comprimés par la Porte, commencent à respirer, et peut-être les Turcs d'Asie profiteront-ils de cette occasion pour exiger que le siège du gouvernement soit transféré à Bronsu ou à Alep.

Quel moment favorable pour lord Cochrane, s'il est arrivé comme on l'assure, d'aller attaquer Rhodes, cet antique château-fort des chevaliers, peu formidable en lui-même, mais réputé depuis le temps de Soliman un des boulevards de l'Empire,

et dont par conséquent la prise par les Grecs serait un effet moral incalculable sur les Turcs!

Et voilà justement que Cochrane arrive, car on ne peut en douter d'après l'article circonstancié de la *Gazette de Rome* du 24 juillet. Ses bagages étaient déjà à Napoléon de Rome, ainsi que seize caucous du calibre de 78. Un vaisseau à vapeur était en vue de Cerigo, l'amiral lui-même ne peut plus être éloigné. Ainsi, la nouvelle venue par Trieste de son entrée définitive dans le port de Napoléon, ne paraît plus prématurée.

— Le 1^{er} de ce mois, le comité grec de Metz a expédié directement à Marseille pour être de suite envoyés en Grèce, différents objets d'armement qu'il avait trouvés à acheter aux prix les plus avantageux; ils consistent en 36 mille pierres à fusil de munition; 320 gibernes à l'usage de la cavalerie et de l'infanterie; 300 paires d'épérons et 100 sabres, dont 50 d'infanterie et 50 d'officiers de cavalerie. Ces sabres sont de la plus grande beauté, les lames en sont excellentes et en très-bon état; elle portent toutes cette inscription: *Comité grec de Metz*. Le 10 un nouvel envoi de 5,000 fr. a été fait à MM. André et Cottier, trésorier du comité grec de Paris.

Londres, le 11 août. — Un des nouvellistes qui ont répandu l'alarme à la bourse assurait que l'objet de l'audience que le roi de France, était l'armement d'une flotte destinée à observer les mouvements de lord Cochrane, et dont ce brave marin aurait le commandement.

— On écrit de Stockholm, le 1^{er} août: « Une société de dames fondée par la comtesse de Roseblad, pour le soulagement des malheureux, vient de souscrire pour 2122 rixdales banco en faveur des Grecs. La corporation des cordonniers a donné pour le même objet 500 rixdales.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 16 août. — Le prince d'Orange est arrivé hier matin de la Hollande en cette résidence.

— Nonobstant la nouvelle répandue par tous les journaux des Pays-Bas, de l'arrivée du comte de Surville à Bruxelles, et celle d'un journal de la même ville, qui a dit avoir vu M. le comte, se promener dans les rues. L'*Etoile* assure qu'il y a à peine 15 jours, que la permission, de se rendre en Europe, lui a été expédiée aux états-unis, où il se trouve encore en ce moment.

— Nous avons annoncé, d'après un de nos journaux, qu'un mémoire publié par M. le marquis de Chabanes, avait été saisi; cette nouvelle est controuvée.

— M. le gouverneur de notre province a adressé la circulaire suivante sous la date du 5 de mois, aux administrations qui lui sont subordonnées.

« L'article 77 du code civil ordonne qu'aucune inhumation ne sera faite sans une autorisation, sur papier libre, de l'officier de l'état-civil, qui ne pourra la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée, etc.; cependant je suis informé que dans beaucoup de communes, des inhumations ont lieu sans que l'officier de l'état-civil ait vu le corps; que dans quelques endroits on a inhumé comme étant décédées naturellement des personnes qui étaient mortes par suite d'accidents, de blessures ou de suicide.

» Pour prévenir le retour d'abus aussi graves, je vous prie de veiller avec un soin particulier à ce qu'aucune inhumation n'ait lieu dans nos villes et communes respectives, sans que l'officier de l'état-civil ait visité le corps. »

LIÈGE, LE 17 AOÛT.

Une commission de la haute cour militaire, se trouvant en ce moment à Ostende, où elle dirige une enquête dans la cause du major du génie, *Pasteur*. On dit que l'état des fortifications de cette place est plus mauvais encore que celui des fortifications d'Ypres; et l'on apprend d'Utrecht, que la procédure qui s'y instruit contre le lieutenant-colonel Lobry, chargé des constructions à Ypres, touche à sa fin, attendu que l'avocat fiscal près la haute cour militaire, a pris et déposé ses conclusions sur le bureau. Les accusés vont maintenant présenter leurs moyens de défense.
(Courrier des Pays Bas.)

— Le roi de Prusse a décidé que l'ouverture des états de la province de Westphalie aurait lieu à la fin d'octobre. Ceux du duché de Darmstadt sont convoqués pour le 3 septembre.

Dans un de nos derniers numéros nous avons mentionné plusieurs faits propres à recommander à l'opinion publique la méthode de l'enseignement universel: par un simple motif d'impartialité, à côté de ces faits, nous en avons placé d'autres qui pouvaient faire douter de l'efficacité de la méthode sur les progrès ultérieurs des élèves, et qui, comme les premiers, nous étaient donnés pour certains. M. Würth, qui, depuis plusieurs années, travaille avec un zèle fort louable à la propagation de l'enseignement universel parmi nous, nous adresse relativement à la seconde partie de notre article une réclamation dans laquelle il affirme qu'un seul élève à Liège a été refusé aux examens de la candidature, tandis qu'à Louvain, tous ont été reçus, et plusieurs *summa eum laude*.

Quant au reproche qu'on leur attribue de répondre intérieurement aux questions sans les avoir comprises, M. Würth affirme également qu'il ne repose que sur un fait individuel, et que la méthode loin de conduire les élèves à la présomption, les forme au contraire à la modestie: « Pour nos disciples, dit-il, on leur apprend à estimer les grands hommes en leur faisant sentir combien ces hommes ont dû travailler pour devenir ce qu'ils sont, et l'élève sait ce que coûte le travail; dans nos établissements, on répète sans cesse aux jeunes gens: Regardez et comparez toute

voilà, vous ne verrez jamais tout. Socrate avait beaucoup plus regardé que vous, et il avoue que le résultat de ses méditations a été d'apprendre qu'il ne savait rien.

Dans l'intérêt de la vérité et dans celui de l'enseignement universel, nous souhaitons sincèrement que les rectifications de M. Warth soient exactes. Partisans, autant que personne, de innovations qui peuvent être utiles à l'instruction de la jeunesse et au progrès rapide des connaissances, nous aurions été des premiers à recommander l'enseignement universel, si nous avions pu de science certaine en démontrer l'efficacité. A cet égard, nous attendons avec impatience le rapport de M. Kinker; et nous aurions plaisir à annoncer qu'il est favorable à la méthode de M. Jacotot. Le sentiment d'hommes éclairés et sans prévention sur cette matière sera certainement d'un grand secours pour faire cesser les doutes et les divisions d'opinion qu'elle excite; mais, nous croyons qu'en dernière analyse, c'est surtout de l'expérience qu'il faut attendre les résultats, et que le succès, mieux que le raisonnement, justifiera la méthode.

Quelle que soit d'ailleurs la nature des faits rapportés dans notre dernier article, nous ne pensons pas que M. Warth y ait pu voir d'autre intention que celle d'être impartial. Si à l'époque où ce savant et estimable professeur a ouvert son école d'enseignement universel, nous avons critiqué le prospectus qu'il publia, c'est qu'il y faisait des promesses, qui ne nous paraissaient pas exemptes d'exagération; et que rien d'ordinaire, n'est plus funeste aux progrès de toute innovation, que d'en signaler dès le principe les résultats possibles, sur un ton propre à exciter la raillerie ou l'incrédulité.

Discours prononcé par M. Ch. Dupin pour la clôture de son cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts.

C'est le 6 de ce mois que M. Dupin a terminé, au conservatoire des arts et métiers, à Paris, le cours qu'il avait ouvert en faveur de la classe industrielle. Son discours est un résumé rapide et lumineux des leçons qu'il avait données sur les diverses espèces de forces motrices, selon l'ordre qu'il a suivi dans l'excellent recueil que l'on a fort à propos réimprimé en Belgique. Passant en revue les moyens que l'on peut employer pour perfectionner tous les genres de forces, à commencer par celles de l'homme, il traite d'abord des organes de la vue et de l'ouïe considérés comme instrumens de mesure; ensuite examinant les divers moyens d'employer la force musculaire de l'homme à divers travaux, il montre par des faits sensibles combien il importe, pour l'économie du tems et de la peine de ceux qui travaillent, ainsi que pour la perfection de leur ouvrage, de bien connaître la direction qu'il convient de donner à l'emploi des mouvemens divers du corps, selon l'effet que l'on a pour but d'obtenir.

Au nombre des moyens d'accroître et de mieux appliquer les forces physiques de l'homme, il classe au premier rang l'adoption d'un régime et d'une nourriture appropriés aux travaux de l'ouvrier. Il leur rappelle l'emploi qu'il a indiqué dans ses leçons, des outils, des instrumens et des machines propres à donner les meilleurs produits.

L'évaluation de la force des animaux et particulièrement des chevaux, et l'indication des emplois auxquels on peut appliquer cette force avec le plus de succès, occupent une grande partie des considérations que M. Dupin a présentées à ses auditeurs. Viennent ensuite les moteurs inanimés et spécialement ceux que l'on obtient par la force de l'eau, du vent et de la vapeur.

Nous n'essayerons point d'analyser ni d'extraire des fragmens de cette partie essentiellement technique du discours de M. Dupin; elle offrirait trop peu d'intérêt pour ceux qui ne s'occupent point spécialement de cette étude et serait même peu comprise de ceux qui n'ont pas au moins lu les leçons de M. Ch. Dupin. Notre but en donnant les indications sommaires que nous venons de présenter, a été simplement de faire voir à combien d'objets essentiels pour tous les ouvriers, des leçons de ce genre peuvent s'étendre.

En réfléchissant à l'utilité pratique et immédiate des leçons de géométrie et de mécanique industrielle, il est impossible qu'un homme, quelque peu ami de la prospérité de son pays, n'éprouve le désir de contribuer, pour sa part, aux succès de tout établissement consacré à ce genre d'instruction.

A la fin de son discours, M. Dupin ne s'occupe naturellement que de la France; mais les résultats qu'il signale, sont de nature à intéresser tous les pays.

Dans l'état actuel de l'industrie française, dit-il; le total des forces animées et des forces inanimées employées à des travaux utiles, équivaut à celui d'un peuple quatre fois et demi aussi nombreux que le peuple français; c'est-à-dire que, pour remplacer le travail que nous faisons avec tous les emprunts à l'action des animaux, de l'eau, du vent et de la vapeur il faudrait une population de 140,000,000 d'ames.

Si nous continuons à marcher dans la carrière qui s'ouvre devant nous, nous pouvons en moins d'un demi-siècle doubler ce grand résultat, et dire à nos neveux: Nous avons trouvé dans la France une force productrice égale à celle de 140 millions d'individus, nous vous laissons pour héritage une force de 280 millions. Dans chaque genre de forces, nous avons tiercé au moins les effets utiles, car nous pouvons aisément le faire relativement à chaque espèce de forces motrices; de sorte qu'avec une force motrice équivalente à celle de 280 millions d'individus semblables aux Français de 1826, nous pourrions, au bout d'une génération, produire un travail effectif équivalent à celui de 420 millions d'individus. Voilà ce qu'aura fait notre génération, et le commencement d'une progression dont nous laisserons à nos neveux l'héritage et la continuation.

Diriger cette application, seconder, hâter cet accroissement de forces immenses, tel doit être l'objet de ce cours et de tous ceux qu'on établit sur le même plan.

Je n'ai pu dans cette séance récapituler que la partie de mon cours qui concerne l'emploi des forces. Vous avez vu, malgré tous les progrès qu'a faits cet emploi sur le sol de la France, combien de progrès futurs sont encore réservés à vos efforts et à votre talent. Ces progrès, je le répète, la puissance nationale. Ayez donc toujours devant vos yeux ce grand objet de vos espérances; consacrez tous vos efforts à perfectionner l'emploi des forces humaines et de toutes les autres forces, comme pour accomplir un grand service national.

M. Dupin termine son discours par l'énumération encourageante des établissemens créés à l'instar de celui qu'il a fondé.

Sur tous les points de la France, dit-il, je puis vous annoncer que des

émules pleins de zèle s'apprentent à vous disputer la palme du talent. Déjà la géométrie et la mécanique appliquées aux arts sont professées dans 70 villes, et le même enseignement est fondé pour 20 autres cités. J'ose espérer qu'au commencement de l'année prochaine, plus de cent villes de France rivaliseront à cet égard et de zèle et d'activité. Un cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts est professé, d'après le plan du conservatoire, à Lausanne, à Genève, à Amsterdam, à Liège, à Stockholm, à Londres même et dans plusieurs autres villes qu'il serait superflu de vous citer après celles dont je viens de vous parler.

Espérons que ces études fourniront bientôt à d'heureux talens le moyen de prendre l'essor pour leur propre avantage et pour celui de leur pays. Voilà le vœu que je forme du fond de mon cœur et par lequel je terminerai mon cours de cette année, en vous offrant l'expression de ma vive reconnaissance pour l'attention soutenue et la bienveillance avec laquelle vous avez sans cesse accueilli mes leçons.

On avait dès mille sept cent quatre-vingt-neuf songé à placer un impôt sur les chiens, et l'on trouve ces détails assez curieux dans un livre de l'époque.

Un seigneur haut justicier, chasseur par goût, mais citoyen, désirant être utile à sa patrie et voulant lui procurer tout-à-la-fois une économie et un impôt, impôt qui serait supporté, par une classe volontaire et déchargerait d'autant le reste de la société, a reconnu dans la ville de Paris un abus réel et dangereux, né d'une aisance assez générale, et consistant dans le nombre prodigieux de chiens qui y sont élevés. Il a calculé que ces animaux consomment le 36^{me} du gros comestible. Il compte sur six personnes un chien et un chien se nourrit de la sixième partie de la portion d'un homme, il suppose qu'ils consomment la nourriture de vingt mille personnes à Paris. Ce tableau lui a fait porter ses réflexions sur tout le royaume et il a remarqué en fixant une proportion d'un cent huitième pour la ville de province et la campagne que la consommation est de 185 mille hommes. Cette consommation n'est d'aucune utilité; car, de fait, il n'y a que le pâtre, le fermier isolé dans la campagne et l'aveugle qui aient besoin de la garde fidèle d'un chien et, d'ailleurs il résulte de la propagation de la rage, un mal terrible, que tous les soins d'une police surveillante peuvent à peine prévenir.

Pour arrêter les accidents de la rage, pour éviter cette sommation inutile, le seigneur citoyen propose de mettre un impôt sur les chiens; d'abord de 3 livres par an, puis de six livres, puis de 9. Mais le seigneur est seigneur et haut justicier, et aux exceptions qu'il demande en faveur du pâtre et de l'aveugle il en joint une en faveur des seigneurs hauts justiciers dont il ne faut pas, dit-il, attaquer les droits primitifs et auxquels on doit laisser six chiens et trois élèves exempts de toute taxe. Cet impôt doit produire 9,000,000. (Chronique scandaleuse, T. IV.)

Procédé pour rendre le cuir imperméable à l'eau.

On fait fondre dans un vase de métal ou de terre vernissée, parties égales de suif et de résine de pin ou de sapin, une demi livre, par exemple; lorsqu'elle est en fusion et qu'elle est un peu mélangée, on en frotte, avec un petit pinceau de crin de cochon, la semelle des souliers et le cuir aussi haut qu'on veut qu'il soit imperméable. On réitère cette opération jusqu'à trois fois en exposant les souliers aux rayons du soleil dans les mois de l'année où ils sont les plus chauds, ayant soin de les retourner pour qu'ils soient frappés de la chaleur et que cette préparation puisse entrer dans les pores. Lorsqu'elle reste dans un état laisant, c'est un signe que le cuir est suffisamment imbibé. (Hygie.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

La tragédie de *Baudouin empereur* vient d'être représentée sur le théâtre de l'Odéon. Cet ouvrage, soutenu par la réputation de son auteur a été écouté jusqu'à la fin, et M. Lemercier a été nommé nonobstant des réclamations assez vives.

D'après les feuilles de Paris, le sujet choisi par M. Lemercier est dénué d'intérêt, l'action péniblement conduite et peu propre à exciter la terreur et la pitié. L'auteur, dit le *Journal du Commerce*, semble avoir perdu le secret de ce style simple, noble et vigoureux qu'il employa dans son *Agamemnon*. Une 2^e représentation a confirmé le jugement qu'on avait porté après la première.

Le premier grand prix de sculpture a été décerné par l'académie des beaux arts de Paris, à M. Desprez, de Paris, et le second prix à M. Joffroy, de Dijon. L'académie a exprimé le regret de ne pouvoir disposer d'un autre grand prix en faveur de M. Debay, de Nantes.

JURISPRUDENCE COMMERCIALE. — L'artisan auquel des marchandises ont été confiées pour les mettre en œuvre, a-t-il le privilège sur ces marchandises pour le paiement de son travail?

Lors que cet artisan a rendu une partie des marchandises sans se faire payer, a-t-il le privilège sur ce qui lui en reste pour la totalité de sa créance?

Ces deux questions, qui peuvent d'autant plus se prêter aux débats, qu'aucune disposition formelle de loi n'en donne la solution, viennent d'être résolues par la cour royale de Rouen dans la circonstance que voici:

Un fabricant avait confié à un teinturier six mises de coton pour les teindre; celui-ci en avait rendu sans se faire payer, lorsque la faillite du fabricant éclata. Procès entre le teinturier et les syndics de la faillite qui lui contestèrent son privilège, du moins pour le prix de la teinture des cotons qui avaient été rendus. Sur quoi, la cour de Rouen, par arrêt du 18 juin 1825, a prononcé ainsi:

« La cour, attendu que six mises de coton ont été confiées par F à G pour les teindre; qu'aux termes du paragraphe 3 de l'article 2102 du code civil, un créancier a un privilège à raison des frais faits pour la conservation de la chose, et à plus forte raison pour l'augmentation de la valeur donnée à cette chose; que G a conservé son privilège sur les quatre mises de coton restées dans ses mains, pour la teinture des six mises, dont deux avaient été rendues, et qui ne formaient qu'une seule opération, qu'il ne peut être préjudicié, parce qu'il a considéré comme suffisantes pour son paiement les quatre mises dont il est resté saisi et sur lesquelles s'étend l'intégralité de son privilège, etc. »

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 16 août. — EFFETS PUBLICS. — Ils ont été plus offerts; les certificats de Naples à 68 3/8; et les actions de la société de commerce des Pays à 82 3/4; les affaires restent par continuation très bornées.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à 3/8 p. o/o de perte; le Londres est resté sans affaires; le Paris court court s'est traité à 47 3/4, et le papier à trois mois à 46 1/2, il est resté argent; le Francfort court a été demandé à 35 5/8, le papier à six semaines à 35 7/16, et le papier à trois mois à 35 5/16.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu avant-hier, après la bourse, 7,601 balle^s café Batavia à 33 1/2 c. Aujourd'hui on a payé quelques petits lots de Brésil et Havane, ordinaires, à 31 1/4 c.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 15 août. — Dette active, 51 1/2 3/4 8/16. Différée 13 1/2 7/8 105 1/2 28. Bill. de chance, 17 1/4 3/4 1/2. Synd. d'am. 93 1/2 94 93 7/8. Rentes remb. 85 1/4 1/2 3/8. Lots, d'o. Act. soc. com. 83 1/4 3/4 1/2.

ÉTAT CIVIL, du 16 août. — Naissances, 6 garçons, 8 filles.

Mariages 9, savoir; entre

Jean Joseph Janssen, jour. faub. St. Léonard, et Marie Joseph Valentin, sans prof., au même domicile.

Hubert Malet, ouvrier armurier, rue du Venta, et Pétronille Couonne, colporteur, rue Grande Nassarue.

François Nicolas Joseph Degahy, ouvrier armurier, faub. St. Léonard, et Marie Barbe Forgeur, couturière, rue des Mineurs.

Jean Nicolas Burtin, armurier, faub. St. Léonard, et Pétronille Marnette, jour., faub. Vivegnis.

François Guillaume, jour., rue Pierreuse, et Barbe Gogot, journalière, au même domicile.

François Arnold Pirard, jour., rue des Récolets, et Marie Barbe Faisant, jour., même rue.

Jean Joseph Franck, tisserand, rue Roture, et Jeanne Batty, boulangère, même rue, veuve de Philippe Fontaine.

Jean Joseph Hynard, tisserand, rue des Tanneurs, et Marie Anne Lepienne, jour., au même domicile.

Jean Henri Delsemme, garde pompier, rue sur les Ais, veuf de Marie Catherine Dubois, et Anne Coline, journalière, domiciliée à Cheratte, veuve de Nicolas Cartier.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 3 hommes, 2 femmes, savoir:

Paschal Hesalle, âgé de 88 ans, serrurier, rue Grande Bèche, veuf de Marie Fogny, et époux de Marie Jeanne Joseph Jarsimont.

Jean Danjean, âgé de 53 ans, ex-brigadier boulanger des vivres, rue Puits en Sock, époux de Marie Ida Lassaux.

Pierre Hubert Marie Hauegard, âgé de 40 ans, commis-négociant, rue Sœurs de Hasques, époux de N...N...

Marie Catherine Palate, âgée de 50 ans, jour., rue sur le Mont.

Elisabeth Kinon, âgée de 19 ans, couturière, faubourg St. Walburge.

TEMPÉRATURE DU 17 AOUT.

A 9 h. du mat., 16 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 20 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND WAUX-HALL CHAMPÊTRE A LA BOVERIE.

BAL dimanche prochain 20 du courant. Le soir il aura grande illumination. (887)

BAL CHAMPÊTRE, dimanche 20 août, chez Nicolas LEBURTAN, à l'occasion de la fête de Flemalle-Haute. (886)

J. F. PERET, rue Ste. Ursule, à la Balance, vient de recevoir les premiers nouveaux harengs d'Hollande. (777)

Saumons fumés chez PERET fils, rue St-Ursule. (736)

Franck, rue Ste. Ursule, n. 910, au Cœur d'or, à Liège, vient de recevoir des écrevisses de mer et harengs nouveaux. (780.)

Premiers nouveaux harengs d'Hollande, au Moriane, rue du Stockis.

L. PETIT, teinturier dégraisseur, rue Puits-en-Sock, Outre-emeuse, n. 502, teint à un prix très-moderé les soieries, mérinos, laine pour broder, en chiné de couleurs super fines, comme à l'étranger, coton filé, etc., etc. Il dégraisse les redingotes, habits, gilets, pantalons, et généralement tous objets relatifs à son art, il donne garantie des ouvrages qu'on daignera lui confier. (884)

L'on cherche une servante. S'adresser chez M^e MAROUX-et DE SARTORIUS, ou l'on dira pour qui c'est. (883)

A louer dix bonniers trente-deux perches P.-B. de terres labourables de première classe, sises à Hannut. S'adresser aux Basses-Wez, faubourg d'Amorceur, n. 141. (885)

(249) Environ 600 fl. provenant de la fabrique St. Jacques, à placer sur hypothèques. S'adresser à M. Jenicot, avocat, rue des Sœurs-Grises, à Liège.

(26) A vendre une ferme d'origine patrimoniale de 24 bonniers P. B., située entre Visé et Maëstricht. S'adresser à M^e Dusart, notaire, à Liège, rue Féronstrée.

() LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Le collecteur soussigné donne avis aux personnes que la chose concerne; qui parmi les numéros de sa collecte sortis dans la 6e classe incluant la 34e liste sont les suivants: 3552, 71, 74, 80, 85, 93, 29219, 21, 23 et 16110.

Il y a encore dans cette classe, à gagner 3600 prix et primes, entrant 125,000; 100,000; 80,000; deux de 50,000; 1 de 20,000; 15,000, 10,000, 5000; 2500; 58 de 1000, etc., etc.

On peut avoir des billets dans son bureau rue du Pont au prix de 1 florin. Le lot entier en achat fl. 24 et en location pour la 4me. semaine à fl. 12. MATHIAS.

Agence d'affaires, rue derrière la Magdelaine, à Liège.

Jean-Bapte. LARDINOIS, se recommande de nouveau à la bienveillance de ses concitoyens. Il continuera d'apporter dans ses opérations, probité, zèle et activité. Il rédige non-seulement mémoires, pétitions, déclarations de succession, etc.; mais encore tout écrit quelconque, en se conformant aux lois de la morale, de la religion, et aux convenances sociales. Comme ci-devant, il sera l'auxiliaire des transactions et opérations tant commerciales que financières. — On lui demande 40,000 florins en rente perpétuelle à 4 pour o/o: l'hypothèque est de triple valeur. — Il a des capitaux à placer, depuis 1000 florins, jusqu'à 3000, etc. (877)

Dépôt de soieries, schals longs et carrés de toutes espèces, et nouveautés de Lyon, à prix fixe de fabrique, chez D. BEVVS, fils, négociant, à la Main d'or, rue Pont d'Île. (103)

Le vingt-trois août courant, à deux heures après-midi, en la demeure du Sr. Nicolas-Joseph Gerardy, au village de Chaineux, près de Herve, on vendra publiquement aux enchères, une belle ferme située près dudit village de Chaineux, dans la commune de Battice, canton de Herve, et appartenant aux enfans du sieur Mathieu-Arnold Delhock. Cette ferme consiste en deux maisons très solides, étables, écurie, grange, cour, jardin et sept prairies de bonne qualité, et contient en superficie environ quatorze bonniers dix-sept perches carrées, nouvelle mesure des Pays-Bas.

Fait à Herve, le 12 août 1826. J. J.E. NICOLAI, notaire. (870)

Avis aux élèves du collège royal de Liège.

Les élèves qui voudront se fortifier dans la langue latine pendant les vacances, peuvent s'adresser au n. 273, rue devant la Magdelaine, où l'on vient d'ouvrir un cours de répétitions latines à la sollicitation de quelques professeurs du susdit collège. Les élèves sont priés de se présenter entre 3 et 4 heures de l'après-midi. (883)

() Jeudi, trente-un de ce mois, à deux heures de relevé, la veuve Henri Lempereur, née Moreau, vendra aux enchères publiques, devant M. Boverie, juge de paix, en son bureau rue Neuvice, à Liège, par le ministère du notaire Paque, commis à cet effet, par jugement du tribunal civil de Liège, une pièce de terre de dix-sept perches huit cent soixante dix-sept palmes, sise en la campagne de Bellelamme, commune de Guevegnée, tenant d'un côté à M. Rodberg, aux conditions qu'on peut voir audit bureau et en l'étude dudit notaire.

(247) Vendredi prochain, 18 août, vers les 3 heures après-midi, on vendra chez P. H. J. Duvivier, rue Velbruck, un forté piano pour commençant, un violon et sa caisse, une guitare, id. plusieurs tableaux, gravures, porcelaine, literies, meubles et effets. Argent comptant.

() Vente de la terre de Stevordt par expropriation forcée.

Le 22 septembre 1826, à l'audience du tribunal de première instance séant à Hasselt, il sera procédé à l'adjudication définitive de la terre de Stevordt, située à 5 milles de Hasselt.

Cette terre consiste en un château très-vaste, bâti dans le goût moderne, en bon état, entouré de jardins, étangs, bosquets, prairies et de plusieurs allées bordées de chênes, et de bois blancs d'une grande étendue;

En deux fermes, cinq maisons un moulin à faire de grain farine, un pressoir; en terres labourables et bois d'une contenance d'environ 151 bonniers 75 perches et 56 aunes carrées, P.-B.

S'adresser pour la voir au bourgmestre de Stevordt.

(185) A vendre quatre maisons en Pierreuse. S'adresser au N^o. 1131, outre-emeuse.

J. A. LATOUR, Imprimeur du gouvernement et Libraire, à Liège, débite:

Sermon prêché par M. l'abbé Félix, à l'église Ste-Gudule, à Bruxelles, le 15 janvier 1826. Deuxième édition, augmentée d'un supplément, 50 cents. — Allocution de l'abbé Félix, sous son anathème, rien moins que canonique; pour servir de suite à son sermon du 15 janvier 1826. 50 cents. — Déclaration adressée par Messieurs les illustres et révérends simes archevêque d'Utrecht et évêques de Harlem et de Deventer, illustres et révérendissimes, archevêques, évêques, prélats et chapitres, curés et docteurs, à tous ecclésiastiques et laïques de l'église catholique en général et de celle du royaume des Pays-Bas en particulier. Tant pour justifier leur conduite, que pour se défendre publiquement au sujet de deux prétendues bulles d'excommunication, publiées au nom de sa sainteté Léon XII. 83 cents. — Rudimenta, ou principes de la langue Hollandaise, ouvrages publiés par la société tot nut Van algemeene Traduit en français par M. J. B. L. G... 1 vol. in 12 75 cents. — Wapenboek van Nederlandsch gelykkluidende en Blankverwante woorden (Homonymes). Met de Bee teekenis in het Fransch, door G. Lantz. 1 vol. in-8 cartonné. 1 fl. 50 cts. Le même, 1 vol. in 12 broché 90 cents.